



PRESS RELEASE

****Élargissement de 550 000 km², un bond de 63 % par rapport à 2015, de la couverture des aires marines protégées dans la région de l'océan Indien occidental****

Nairobi, le 16 juillet 2021 — Selon une nouvelle publication lancée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) / la Convention de Nairobi et l'Association pour les sciences marines de l'océan Indien occidental, les pays de l'océan Indien occidental ont ajouté 143* zones marines et côtières couvrant une superficie de 553 163 km², soit 7 % de leur zone économique exclusive (ZEE) totale, aux aires marines protégées de cette région.

Paru aujourd'hui, le rapport *Marine Protected Areas Outlook* (Perspectives des aires marines protégées) indique que près de la moitié (63 % selon les estimations) de la superficie totale couverte, a été placée sous protection au cours des sept années qui se sont écoulées depuis l'adoption, en 2015, de la cible 14.5 des objectifs de développement durable, au titre de laquelle les pays s'étaient engagés à préserver, d'ici à 2020, au moins 10 % de leurs zones marines et côtières.

Ce rapport examine l'état actuel et futur des aires marines protégées (AMP) en Afrique du Sud, aux Comores, en France (dans ses territoires de l'océan Indien occidental), au Kenya, à Madagascar, à Maurice, au Mozambique, aux Seychelles et en Tanzanie, et souligne l'engagement toujours plus marqué de ces pays à l'égard du renforcement de la protection du milieu marin. Au cours de la seule année 2019, les Seychelles ont placé 30 % de leur zone économique exclusive sous protection et ont ainsi préservé les habitats de 2 600 espèces, tandis que l'Afrique du Sud a proclamé la création de 20 nouvelles AMP, ce qui a permis à ces deux pays de dépasser l'objectif de 10 %. Les Comores ont élaboré une nouvelle législation spécifique aux AMP, tandis que plus de 300 aires marines gérées localement – c'est-à-dire des zones où les communautés côtières prennent les rênes des efforts de conservation – ont été officiellement créées dans la région.

La publication présente en outre les dizaines de propositions actuellement à l'étude dans divers pays concernant la création d'AMP qui couvriraient une surface supplémentaire de 50 000 km² ou plus. Néanmoins, les zones sous protection ne représentant que 7 % de la ZEE totale de la région, les pays devront impulser un élan plus vigoureux et prévoir des investissements plus importants pour atteindre l'objectif plus ambitieux consistant à placer 30 % de la ZEE sous protection d'ici à 2030, conformément à la proposition formulée au titre du [cadre mondial de la biodiversité](#).

Les océans procurent des ressources indispensables à la survie de l'humanité, notamment de la nourriture, des emplois, et même de l'oxygène. Or, ils sont en train de se détériorer et de s'appauvrir à un rythme sans précédent. Bientôt, la région de l'océan Indien occidental pourrait ne plus être en mesure de compter sur les nombreux emplois et avantages sanitaires et économiques – dont la [valeur](#) est estimée à 20,8 milliards de dollars – que lui apporte l'océan. Les aires marines protégées offrent l'une des meilleures solutions pour inverser ces tendances.



« Les aires marines protégées bien gérées peuvent apporter à un pays des avantages économiques, sociaux et environnementaux considérables », a déclaré **M. Yamkela Mngzxe, Point focal suppléant de l'Afrique du Sud pour la Convention de Nairobi**. « Elles peuvent accroître la sécurité alimentaire en empêchant la surexploitation des stocks halieutiques ; protéger les emplois et en créer dans les secteurs du tourisme et de la pêche ; renforcer la résilience aux changements climatiques ; et protéger les espèces et les habitats ».

Tout en constatant que les pays de la région ont fait d'importants progrès dans la protection de leurs zones marines et côtières, le rapport met en relief les meilleures pratiques, les défis rencontrés et diverses possibilités de développer les acquis pour faire en sorte que l'ensemble de la région puisse atteindre les futurs objectifs en matière d'aires marines protégées définis dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il ressort de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP contenue dans le rapport que les institutions et les cadres relatifs aux AMP ne fonctionnent pas toujours de manière efficace. La législation pertinente n'est pas non plus appliquée de manière systématique, en raison de l'insuffisance des moyens financiers ou des effectifs ; du non-respect des délimitations des AMP ; et de décisions en matière de gestion ne se fondant pas sur des données scientifiques.

Les principales recommandations formulées dans le rapport sont les suivantes :

1. Prévoir des budgets destinés exclusivement à la gestion des AMP ;
2. Adopter des stratégies anticipatives de détection, de répression et d'application des lois afin de garantir le respect des réglementations et des lignes directrices relatives aux AMP, en s'inspirant par exemple des meilleures pratiques utilisées dans les réserves de pêche, comme celles mises en place à Maurice, qui ont contribué à reconstituer les stocks de poissons et à protéger la biodiversité ;
3. Prendre en compte les programmes de recherche et de surveillance sur la biodiversité et les écosystèmes dans le processus de prise de décisions relatif aux AMP ;
4. Renforcer la participation des communautés à la protection du milieu marin en mettant en pratique les enseignements recueillis par le réseau MIHARI qui regroupe plus de 200 aires marines gérées localement à Madagascar.

Tout en constatant que la région a fait d'importants progrès dans la protection de ses zones marines et côtières, le rapport met en relief les meilleures pratiques, les défis rencontrés et diverses possibilités de développer les acquis pour faire en sorte que l'ensemble de la région puisse atteindre les futurs objectifs en matière d'aires marines protégées définis dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

« En ce moment où la région connaît des évolutions socioéconomiques de grande ampleur qui exercent toutes des pressions sur les AMP », a déclaré **M. Flavien Joubert, Ministre seychellois de l'agriculture, des changements climatiques et de l'environnement**, « le



rapport *MPA Outlook* apporte des éléments de réponse et propose des approches novatrices pour limiter autant que possible l'ampleur des conséquences négatives sur les AMP ».

Le rapport souligne en conclusion qu'en saisissant les possibilités qui y sont présentées, les pays de la région peuvent faire fond sur les progrès accomplis afin de préserver la beauté et les immenses ressources naturelles de l'océan Indien occidental pour les générations futures – et poursuivre sur cette lancée en vue d'atteindre les objectifs fixés au titre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

**Au moment de la rédaction du présent article.*